

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS**CSR 15-G**
15 Avril 1994

annule et remplace la feuille CSR 15-F du 15 Mars 1994

A) SPECIFICATIONS DOUANIERESLoin° 66-923
du 14-12-66Arrêtésdu 1-3-76
et du 22-12-78J.O.

du 15-12-66

J.O.du 31-3-76
et du 28-12-78**BUTANE COMMERCIAL****PROPANE COMMERCIAL**

Produits se présentant à l'état gazeux à la température de 15°C et à la pression de 1 013 millibars

Présentant à l'état liquide et à la température de 37,8°C une pression de vapeur relative inférieure ou égale à 24,5 bars - méthode NF M 41-010 (ASTM D 1267)

Contenant au plus 90 p. 100 en volume d'un hydrocarbure acyclique non saturé normal, autre que l'éthylène et le propylène, ou d'un de ses isomères isolés

Dont le pouvoir calorifique inférieur dépasse 5 000 Kcal au mètre cube mesuré à la température de 0,0°C et à la pression de 1013 millibars.

Dans la composition duquel le volume (à l'état gazeux) des hydrocarbures à 4 atomes de carbone est supérieur ou égal au volume des hydrocarbures à 3 atomes de carbone.
Contenant au plus 95 p. 100 en volume d'éthylène, de propylène ou d'un hydrocarbure acyclique saturé normal, autre que le méthane ou le propane, ou d'un de ses isomères isolés.

Dans la composition duquel le volume (à l'état gazeux) des hydrocarbures à 3 atomes de carbone est supérieur au volume des hydrocarbures à 4 atomes de carbone.
Contenant moins de 99 p. 100 en volume de propane pris isolément.

B) SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES**BUTANE**
PROPANE

{

arrêté du 28-12-1966 (J.O. du 13-1-1967) - arrêté du 3-9-1979 (J.O. des 10 et 11.9.1979).

	BUTANE COMMERCIAL	PROPANE COMMERCIAL
DEFINITION	Mélange d'hydrocarbures composé principalement de butanes et de butènes et contenant moins de 19 p. 100 en volume de propane et de propène.	Mélange d'hydrocarbures composé dans la proportion de 90 p. 100 environ de propane, propène et pour le surplus d'éthane, d'éthylène, de butanes et de butènes
ODEUR	Caractéristique	Caractéristique
MASSE VOLUMIQUE (NF M 41-008)	Egale ou supérieure à 0,559 kg/l à 15 °C, ce qui correspond à 0,513 kg/l à 50 °C d'après les tables de correspondance ASTM-IP.	Egale ou supérieure à 0,502 kg/l à 15 °C, ce qui correspond à 0,443 kg/l à 50 °C d'après les tables de correspondance ASTM-IP.
PRESSION DE VAPEUR RELATIVE (NF M 41-010)	Inférieure ou égale à 6,9 bars à 50 °C.	Au moins égale à 8,3 bars à 37,8 °C garantissant un minimum de 11,5 bars à 50 °C et au plus égale à 14,4 bars à 37,8 °C garantissant un maximum de 19,3 bars à 50 °C.
TENEUR EN SOUFRE (NF M 41-009)		Inférieure ou égale à 0,005 % en masse.
COMPOSES SULFURES (NF M 41-006)	Absence de réaction à l'essai au plombite de sodium dit "Doctor test spécial".	
CORROSION LAME DE CUIVRE 1 heure à 37°8 C (NF M 41-007)	1 b au maximum	
TENEUR EN EAU	Absence d'eau séparable par décantation.	Non décelable à l'essai au bromure de cobalt (NF M 41-004)
EVAPORATION (NF M 41-012)	Point final d'ébullition inférieur ou égal à 1° C par la méthode dite du "point à 95 p. 100"	Point final d'ébullition inférieur ou égal à moins 15 °C par la méthode dite du "point à 95 p. 100".

Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications relève de la norme NF M 07-033 (spécifications des produits pétroliers et validité des résultats d'essai en fonction de la validité de la méthode).